



Annulation de vente de véhicule

Par **stalav**, le **17/12/2014** à **22:41**

bonjour rnj'ai vendu mon véhicule il y a 1 mois l'acheteur a passer le véhicule au contrôle technique lui même avant que l'on face les papiers de vente , le véhicule est passérnaujourd'hui il veut me rendre le véhicule pour soit disant vice caché, que doit je faire????,

Par **moisse**, le **18/12/2014** à **10:24**

Bonjour,rn[citation]j'ai vendu mon véhicule il y a 1 mois [/citation]rnVotre formulation indique que vous avez vendu le véhicule avec un certificat de contrôle technique.rnIl importe peu de savoir qui a passé en pratique le véhicule, ce qui est obligatoire est que le contrôle précède la vente et le paiement.rnAinsi l'acheteur est normalement informé avant l'acquisitionrnSauf si l'acquéreur est un professionnel (garage)[citation]pour soit disant vice caché[/citation]rnDéjà il faut savoir en quoi consiste l'anomalie en question.